

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0028699

137488

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2585

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Dame Benchelboun Fathia

Date de naissance : 28.01.1957

Adresse : 180 Impasse Ennassirine

HAY R AHA

Tél. : 06 89 380930

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Loubna KHAYAR  
OPHTHALMOLOGISTE  
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés  
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca  
Tél. 05 22 95 12 89

Date de consultation : 14.11.2022

Nom et prénom du malade : BACHIR KHAYAR Age: .....

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Agadir

Le : 11/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14.11.2012	rr	2	300 815	<p>DR. EL MANSOUR, Rés</p> <p>ENT. N° 2 - Casablanca</p> <p>25 12 89</p>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Halim EL OURIAGHLI Opticien Optométriste 264, Bd Ghandi, IMag 13 - Casablanca Tél / Fax: 05 27 95 15 23 - R.C: 298634 Pat: 34821600 - ICE: 001628169000031 Option.1	11/11/12	1	1	1	1	52000.00

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
			</td	

OPTIC N°1  
ANGLE BLD GHANDI ET OMAR  
EL KHAYAM 286 BEAUSEJOUR  
TEL 0522951523  
LE 15/11/22

MME BENCHEKROUN FATIHA

FACTURE 160/22

MONTURE	600.00DH
VERRE PROGESSIF ORGANIQUE AR	2400.00DH
VERREPROGRESSIF ORGANIQUE AR	2400.00DH
TOTAL	5400.00DH
TV	900.00DH

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE CINQ  
MILLE QUATRE CENT DIRHAMS.

option.1  
Halim EL OURIAGHLI  
Opticien Optométriste  
264, Bd Ghandi, Mag 1-3 - Casablanca  
Tel / Fax: 05.22.95.15.23 - R.C: 298634  
Pat: 34821600 - ICF: 001628169000031  
Payee par chèque  
25/11/2022

# CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN  
OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification  
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik  
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca  
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : 14.11.22 الدار البيضاء، في:

*J. Benjelloun*

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OEIL DROIT

+ 1 (- 0,75 80)

OEIL GAUCHE

+ 1,25 (- 0,75 90)

verre Progressif Anti reflet Immeuble

ADDITION VISION DE PRES

+ 2,00

sol -

DR. LOUBNA KHAYAR  
OPHTALMOLOGISTE  
135, Bd Yacoub El Mansour, Rés  
Al Anfal, Etage 2 - Casablanca  
Tél: 05 22 95 12 89

option n.1  
Halim El OURIAGHLI  
Opticien Optométriste  
264, Bd Ghandi, Mag 1-3 - Casablanca  
Tél / Fax: 05.22.95.15.23 - R.C: 298634  
Pat: 34821600 - ICE: 001628169000031

option n.1  
Halim El OURIAGHLI  
Opticien Optométriste  
264, Bd Ghandi, Mag 1-3 - Casablanca  
Tél / Fax: 05.22.95.15.23 - R.C: 298634  
Pat: 34821600 - ICE: 001628169000031